

La votation du 3 juin

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **52 (1923)**

Heft 11

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pas nouveau. La question, soulevée il y a quelques années, ne fut pas poussée avec assez de ténacité. Maintenant qu'elle est posée pour la seconde fois, il s'agit de la résoudre par une entente entre la Direction de l'Instruction publique et la Direction des Travaux publics. L'école projetée accepterait, non seulement les élèves des familles rattachées à l'usine, mais encore ceux des professeurs de Hauterive et des fermes de La Sèche et de Châtillon. De plus, elle servirait en même temps d'école d'application pour les aspirants instituteurs de la section française. Les deux Directions cantonales précitées se trouvent ainsi intéressées à la fondation de cette école.

« La question de la cinquième année d'études reste stationnaire. Ce n'est pas que la nécessité de prolonger la période de formation des aspirants instituteurs soit contestée sérieusement : tout le monde convient que l'assimilation convenable du vaste programme de notre Ecole réclame un temps plus considérable, si l'on veut ménager la santé des élèves et renforcer la culture de l'esprit par un enseignement plus vivant et plus pratique de la langue maternelle. »

Enfin, M. le directeur Dessibourg termine en faisant à ses chers normaliens ses dernières recommandations : « Hier, pour la dernière fois, j'adressai la parole aux élèves de l'Ecole, du haut de cette chaire de la salle d'études, où si souvent j'eus l'occasion de faire des recommandations, et parfois de réprimander et de punir, car le devoir de la correction chez le Supérieur procède de l'affection bien entendue. J'ose espérer, chers amis, que vous vous montrerez toujours empressés de tenir compte des enseignements, des conseils, des avis donnés par vos directeurs et par vos maîtres, afin de devenir d'excellents éducateurs et des mandataires vraiment dignes de nos bonnes familles chrétiennes. Les instituteurs qui règlent leur vie et leur activité professionnelle d'après les principes reçus à l'Ecole normale sont en mesure de remplir comme il faut leur belle mission sociale. Cette constatation réjouissante a été faite et affirmée, plus d'une fois, par les hauts représentants de nos autorités religieuses et civiles. Tous ceux qui s'occupent de votre éducation en ont éprouvé une satisfaction profonde et encourageante. »



LA VOTATION DU 3 JUIN

De la région montagnaise, le 4 juin 1923.

Je ne suis pas fier d'être Suisse ni même d'être Fribourgeois. Le résultat navrant du scrutin du 3 juin remplit mon âme d'amertume.

Il est donc avéré que le hideux et nocif alcool règne en tyran sur nos populations. Quel certificat d'inintelligence et d'immoralité vient de se décerner ce peuple qui se proclame l'un des plus libres du monde et qui subit stupidement l'empire dégradant de l'alcoolisme ! Car, il n'y a pas à discuter ; la Suisse, citée en deuxième rang parmi les pays qui consomment le plus d'alcool, vient de confirmer solennellement cette statistique flétrissante par le vote de dimanche dernier. Ni les avertissements et les arguments si solidement documentés de la presse, ni les exhortations si persuasives des magistrats, ni la voix retentissante des prélats et du clergé n'ont pu lutter victorieusement contre le vice capital et invétéré de la boisson. Oh ! que nous sommes malades et dignes de pitié, ne devrais-je pas dire de mépris !

Triomphez, distillateurs malfaisants, qui déversez des torrents de poison sur la génération qui passe ; exultez, vendeurs d'*eau de mort*, qui travaillez persévérément à l'abrutissement du peuple et à la dégénérescence de la race ; jubilez, pères de famille, qui privez vos enfants de lait pour lui substituer l'inférial *schnaps* ! Et vous, qui gémissiez de la progression alarmante des impôts, réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse ; vous avez écarté un moyen d'alléger puissamment les charges publiques ; vous avez démontré que votre patriotisme est à la hauteur de votre sobriété. Prôneurs de liberté mal entendue, félicitez-vous de voir vos concitoyens enlisés de plus en plus dans la fange alcoolique.

En présence du résultat lamentable que nous constatons, ne sommes-nous pas autorisés à affirmer que le peuple est trop souvent mauvais juge dans les matières qui l'intéressent le plus ?

Nous ajouterons que cette question d'une portée si grave et si étendue avait le tort d'arriver tardivement. Il ne faut pas attendre que le feu soit aux quatre coins de la maison pour appeler les pompiers. Il fallait ne pas se désintéresser si longtemps de la lutte contre l'alcoolisme et spécialement, de l'*enseignement antialcoolique*. Car, je le demande, où cet enseignement a-t-il été entrepris et mené vigoureusement ? Serait-ce dans le canton de Fribourg ? Hélas, hélas !!!

Il nous souvient encore d'une assemblée de la Société d'éducation tenue à Guin où la question de cet enseignement fut discutée et où de fortes têtes se cabrèrent contre le projet, proclamant qu'un enseignement *occasionnel* suffisait. Utopie, dérision !

Ah ! il ne fallait pas chagriner les vendeurs d'alcool ; il parut téméraire de contrarier les amateurs du petit verre, de gêner ceux de la dive bouteille. Quels sarcasmes n'a-t-on pas lancés contre les promoteurs et les partisans de l'abstinence totale ou contre ceux de la tempérance ! Nous ne reproduirons pas ici les épithètes de haut goût dont se plaisaient à les accabler certains pédagogues fort indulgents à l'égard du jus de l'alambic. Ces aimables railleurs ont vu sans inquiétude la jeune génération s'imprégner de plus en plus de boissons enivrantes et subir les conséquences déprimantes de l'enlissement dans le marais putride de l'alcoolisme.

Entrez maintenant dans certaines salles de classe.

Demandez au maître d'école pourquoi de jeunes têtes de sept ans demeurent durant des semaines ou des mois réfractaires au syllabaire ; pourquoi des sujets qui devraient figurer au cours moyen se traînent au cours inférieur ; pourquoi d'autres n'arrivent pas au cours supérieur, etc., etc. On pourra le plus souvent vous répondre : *progéniture d'alcooliques*.

Que ne pourrait-on pas dire des générations de prébendaires malingres, souffreteux, sans intelligence, sans énergie, idiots quelquefois, vampires attachés au flanc des communes qui doivent les soutenir *a progenie in progenies* ? Et pourtant, tout ce qui a été constaté et révélé concernant les conséquences du poison alcoolique, toute cette copieuse documentation est demeurée sans effet sur une population impuissante à se libérer du joug qui l'opprime, de l'ennemi qui la tue. O aberration !

L'école demeurera-t-elle plus longtemps indifférente à l'égard de cette question vitale ? Saurons-nous enfin imiter ce qui a été fait en Belgique et ailleurs ?

En posant ce point d'interrogation, dois-je demeurer sceptique et conclure par cette exclamation décourageante : *Il est trop tard ?* T. O.

